

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 100 (1974)
Heft: 22: SIA spécial, no 6, 1974

Artikel: Summerland - quand le rêve devient cauchemar
Autor: Weibel, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-72138>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Summerland — quand le rêve devient cauchemar

Le soir du 2 août 1973, un incendie détruisait le centre de loisirs « Summerland », sur l'île de Man. 50 des 3000 personnes occupant le centre au moment du sinistre perdirent leur vie dans la catastrophe. Comment ce complexe comportant un volume de 70 000 m³ et une surface utile de plus de 10 000 m² a-t-il pu être anéanti ainsi, à peine un an après son ouverture ?

La commission chargée de l'enquête sur ce sinistre, le plus grave provoqué par le feu en Grande-Bretagne depuis 1929, a déposé son rapport en mai dernier. La revue « riba journal » *) analyse ce document, plus particulièrement sous l'angle de l'architecture ; il nous a semblé intéressant de relever quelques-uns des faits mis en lumière par l'enquête, tout en recommandant vivement la lecture de l'article de notre confrère.

Facteurs locaux

Summerland devait devenir la plus grande attraction touristique de l'île. A l'abri d'un immense toit vitré, il s'agissait de reconstituer artificiellement un climat méditerranéen où plusieurs milliers de personnes pourraient passer leurs loisirs : audition de disques, patinage à roulettes, cinéma, bain de soleil, sauna, flânerie parmi les boutiques, au restaurant ou au bar, etc. Une piscine couverte jouxtait le Summerland. Ce projet ambitieux (2 millions de livres sterling) était particulièrement propre à attirer de nombreux touristes vers l'île de Man, de sorte qu'il bénéficia d'un large appui des autorités locales.

La responsabilité de l'ouvrage fut confiée à un modeste bureau de l'île, dont l'effectif n'était que de 6 personnes occupées à des tâches d'ordre technique, les deux patrons étant les seuls architectes. Cette firme n'avait jamais entrepris de travaux hors de l'île de Man et n'avait aucune expérience d'ouvrages de telles dimensions. C'est pourquoi elle avait fait appel à un bureau spécialisé dans les immeubles destinés aux loisirs, mais avait toutefois conservé la seule responsabilité de l'ouvrage.

Les autorités locales responsables de la police des constructions ont accepté plusieurs dérogations aux prescriptions en vigueur, proposées par l'architecte, et qui devaient se révéler néfastes en ce qui concerne le déroulement du sinistre.

Le complexe a été ouvert au public sans faire l'objet d'une acceptation formelle accordée après inspection détaillée des lieux. Les restrictions formulées par l'inspecteur du service du feu à la suite de ses constatations en cours de construction ont tout simplement été omises du certificat délivré au maître de l'ouvrage.

On peut penser que cet ensemble de faits est dû à l'importance capitale du complexe de loisirs pour l'économie de l'île et à ce que l'administration locale était dépassée par l'ampleur du projet. Il s'agit là d'une situation qui n'est pas exclue a priori dans toutes les régions de notre pays et qui a pu être constatée dans une certaine mesure lors de sinistres tel que celui de Saint-Laurent-du-Pont, en France voisine.

Matériaux

Des considérations économiques de plus en plus pressantes ont conduit à adopter des matériaux mal connus des architectes travaillant au projet. C'est ainsi qu'un verre

acrylique (Oroglass) a été employé pour les façades vitrées et pour le toit. Ce matériau n'étant ni ininflammable, ni résistant au feu, son emploi contrevenait à un règlement exigeant que les parois extérieures de l'immeuble soient incombustibles et offrent une résistance de deux heures au feu. Aussi étonnant que cela puisse paraître, aussi bien les architectes que l'autorité de surveillance se sont contentés de la supposition que l'Oroglass était incombustible. L'incendie a montré que la combustion de grandes surfaces de ce matériau accélérerait encore le processus, le toit d'une surface de 2000 m² environ ayant brûlé en 10 minutes.

Une autre paroi extérieure, prévue à l'origine en béton armé, avait été exécutée en Galbestos, feuille d'acier nervurée et recouverte sur ses deux faces d'une couche colorée. Ce matériau n'était ni ininflammable, ni résistant au feu, mais avait néanmoins été accepté par l'autorité de surveillance.

A ce sujet, il convient de noter que ce sont des écoliers qui ont mis le feu à des débris combustibles hors de l'immeuble. L'incendie s'est propagé à travers la paroi en Galbestos devant laquelle les garnements avaient allumé leur feu...

Alors qu'un architecte ou un ingénieur est bien excusable de ne pas connaître toutes les propriétés d'un matériau qu'il utilise pour la première fois, rien, même pas l'indifférence des instances officielles, ne saurait le dispenser de s'informer des conséquences qu'il peut avoir sur la sécurité de l'ouvrage projeté. Souvent, les compagnies d'assurances sont disposées à faire bénéficier les architectes des connaissances de leurs experts. Pour Summerland, l'une d'elles avait proposé un rabais substantiel sur les primes si une installation de lutte contre l'incendie était incorporée à l'immeuble...

Conception de l'ouvrage

Le complexe devait donner l'impression d'un véritable village sous verre, de sorte qu'il offrait un énorme volume non subdivisé, peu favorable à circonscrire une incendie à une zone restreinte. Les terrasses qui animaient et structuraient cet espace étaient en acier avec des planchers de bois. Les accès aux différents niveaux n'avaient pas été conçus de façon à permettre une évacuation rapide en cas d'urgence. Les cheminements conduisant aux sorties n'étaient pas indiqués, comme cela semble nécessaire pour un bâtiment de telles dimensions. De fait, le risque d'incendie a fait l'objet de très peu d'études, que ce soit pour des motifs économiques ou par souci de respecter les délais de construction. De même, les modifications apportées en cours d'exécution ont été faites en hâte, trop souvent sans être communiquées au service du feu. A l'énoncé de ces négligences, on serait tenté de considérer Summerland comme un cas extrême de manque de conscience professionnelle, ce qui serait inexact. Il s'agit plutôt d'une accumulation de petites erreurs, de lacunes dans les communications entre intéressés, de compromis acceptés sous la pression d'impératifs auxquels chaque maître d'ouvrage et chaque architecte sont confrontés, d'optimisme exagéré (comment réaliser un ouvrage aussi ambitieux sans optimisme ?) et de manque d'imagination. A ce dernier sujet, on constate que la prudence est souvent inspirée par la peur ; or les gens peureux sont ceux auxquels leur imagination suggère tout ce qui pourrait se passer de dangereux. Il ne faut pas en inférer pour baptiser courage le manque d'imagination...

* riba journal, juillet 1974, volume 81, n° 7 : « Summerland : the anatomy of disaster ».

Leçons à tirer ?

Pour l'architecte conscientieux, les conséquences à tirer s'imposent lors de la lecture du rapport de la commission d'enquête, qu'il s'agisse de détails techniques ou d'éthique professionnelle. Les circonstances de l'élaboration et de la réalisation du projet Summerland sont différentes à bien des égards de nos conditions. Ce qui reste comparable, ce sont les questions auxquelles doit répondre le responsable d'un ouvrage où sont mortes tant de personnes. Le chiffre des victimes n'y change rien : lorsque l'enquête établit que l'observation de règles connues ou l'attention apportée à un détail important auraient permis de sauver des vies humaines, il est trop tard pour faire preuve de conscience professionnelle ou de fermeté vis-à-vis du maître de l'ouvrage.

La catastrophe de Summerland nous rappelle que le feu constitue toujours un risque important ; même si la probabilité d'un incendie est faible, les conséquences en restent énormes, d'autres incendies de bâtiments modernes nous l'ont rappelé. Aussi déplorable que cela soit, il faut tenir compte de la malveillance ou de l'inconscience comme causes potentielles de sinistre.

Le rapport de la commission ayant enquêté sur Summerland est très fouillé et ne contient pas moins de 34 recommandations propres à la prévention de catastrophes similaires. Il est remarquable de constater que ces recommandations tiennent largement compte des conditions pratiques dans lesquelles travaille l'architecte et ne prescrivent pas de mesures dont la réalisation resterait hypothétique. La commission d'enquête était composée d'un juriste, d'un architecte professeur à l'Institute of Science and Technology de Manchester et d'un spécialiste de l'inspecteurat du service du feu ; son rapport, déposé 9 mois seulement après le sinistre, illustre bien la formule, dont nous nous sommes déjà fait l'avocat dans ces colonnes, d'une enquête technique menée de façon autonome par des spécialistes, et ayant à établir causes et circonstances plutôt que responsabilités du sinistre, et présentant des recommandations en vue de la prévention d'accidents similaires. Il est important que les conclusions de l'enquête technique soient connues des milieux professionnels le plus rapidement possible, sans qu'il faille attendre que soit close une longue procédure juridique. (A ce sujet mentionnons qu'il faudra attendre au printemps prochain pour que soient publiées les conclusions de l'expert technique chargé du cas de Valangin, car c'est seulement alors que se déroulera le procès.)

Aussi bien les circonstances du sinistre que le rapport de l'enquête sur l'incendie de Summerland incitent à réflexion, spécialement en ce qui concerne la responsabilité de l'ingénieur et de l'architecte confrontés à de pressants impératifs économiques. La prévention des accidents ne peut être plus efficace qu'en suscitant ces réflexions.

J.-P. WEIBEL.

Divers

Synthèse des travaux du IV^e colloque « Construction et industrialisation » de l'Union Internationale des Architectes

Budapest, du 2 au 9 septembre 1973

Introduction

Sur la base d'une enquête européenne, la Commission de la Recherche de l'UIA, réunie à Rotterdam en 1960, définissait les exigences et conditions de l'industrialisation de la construction. Le Congrès de l'UIA, à Londres en 1961, confirmait qu'elle serait la nouvelle donnée de l'évo-

lution de l'architecture. En 1962, à Moscou, la nécessité « d'orienter au départ » cette industrialisation a été reconnue. Le premier Colloque, tenu à Delft en 1964, affirmait la pérennité de l'architecture et précisait le rôle que doit jouer l'architecte, en liaison avec les techniciens et spécialistes ; c'est dans ce sens que l'UIA a participé au Congrès du CIB, à Copenhague en 1965, et que des relations suivies ont été établies avec cet organisme.

Le Colloque de Belgrade, en 1966, estimait que les architectes doivent « provoquer l'évolution des systèmes employés, sans attendre qu'elle s'opère d'elle-même », alors que le troisième, réuni à Barcelone en 1968, se posait la question suivante : « Sous quelles formes et par quel processus l'industrialisation du Bâtiment doit-elle être envisagée par les architectes, en fonction des conditions économiques des pays et notamment de ceux qui sont en voie de développement. » Sous les auspices des Groupes de travail de l'UIA : Urbanisme, Habitat, Construction + Industrialisation, réunis en séminaire à Bucarest en 1971, par le thème « Pour un habitat humain », la « recherche d'une méthodologie » fut amorcée sur des bases approfondies telles que l'évolution de la population et de ses besoins en matière de logement et l'apport de l'industrie dans ses réalités et perspectives.

Notre participation suivie aux travaux des Organisations intergouvernementales telles que le Conseil Economique pour l'Europe, le Comité pour l'habitation, la construction et la planification de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), pour l'Environnement (PNUE), pour le Développement industriel (UNIDO), telles que, encore, l'Organisation internationale de normalisation (International Standard Organisation ISO) et l'Organisation Internationale du Travail (OIT) notamment, rendait ces colloques et séminaires nécessaires pour la confrontation des idées ainsi que pour le dégagement et l'orientation objectifs des priorités.

Les réponses aux questionnaires élaborés par le Comité hongrois d'organisation et adressés en 1972 aux soixante-dix sections nationales, permirent aux rapporteurs de chacun des trois sous-thèmes de rédiger un texte publié, base d'intervention pour les experts et participants. Des architectes représentant une vingtaine d'Etats participèrent aux débats qui furent souvent très animés. La projection d'une dizaine de films et séries de diapositives commentées permit un large échange d'informations technologiques et architecturales.

Thématique d'ensemble

L'industrialisation génératrice de création architecturale

Tel était le thème du quatrième colloque de ce Groupe de travail de l'UIA.

En 1909, Walter Gropius écrivait : « Si l'on veut réaliser une production économique, seule la *normalisation des éléments, et non celle des habitations en soi*, permet à l'architecte d'éviter la monotonie, de varier les constructions et d'utiliser au maximum les possibilités offertes par la production en série. » Cette affirmation est encore d'actualité, mais cette technologie est-elle elle-même génératrice de création architecturale ?

Les *trois sous-thèmes* sur lesquels portaient les débats nous ont semblé être précisément des *moyens* de corriger l'erreur dénoncée par Walter Gropius déjà au début de ce siècle et de *parvenir concrètement à une véritable conception architecturale, unitaire par le détail élémentaire et diverse dans l'ensemble*.

Aucun institut de recherche si puissant soit-il ne peut, aujourd'hui, prétendre à l'autonomie et à l'inaffabilité en